

**Service instructeur**

DEAA - direction europe, attractivité et  
aménagement

**Service consulté**

**PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE D'UNE SUBVENTION ATTRIBUEE  
AU TITRE DU FONDS CANTONAL D'INVESTISSEMENT 2017**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de prolonger le délai de validité de l'aide de 5 000 €, accordée au profit de la Ville de MUNSTER au titre du Fonds Cantonal d'Investissement 2017, jusqu'au 22 mai 2019. Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 8 juin 2018.

**1. Rappel du règlement du Fonds Cantonal d'Investissement (FCI)**

Le règlement du FCI prévoit un délai d'un an après la notification de la subvention pour déposer les pièces nécessaires au paiement de l'aide. La subvention est annulée d'office si les pièces justificatives n'ont pas été transmises dans ce délai.

**2. Demande de la Ville de MUNSTER**

Par délibération en date du 12 mai 2017, la Commission permanente a accordé, au titre du FCI pour le Canton de WINTZENHEIM, une subvention de 5 000 €, soit 20 % d'une dépense subventionnable de 25 000 € HT, à la Ville de MUNSTER pour l'aménagement d'un terrain multisports.

A cet effet, la Ville de MUNSTER disposait jusqu'au 22 mai 2018 pour faire parvenir à la collectivité les pièces nécessaires au versement de l'aide.

Par courrier en date du 19 avril 2018, la Ville de MUNSTER a sollicité le Département du Haut-Rhin pour proroger cette durée de validité. En effet, la Ville a attribué le lot relatif à la fourniture et à la pose du terrain multisports à l'Entreprise PERNOT DUBREUIL qui a été mise en liquidation judiciaire et ne pouvait ainsi plus honorer ce marché. Une nouvelle consultation a permis de retenir une autre entreprise mais les travaux ne pourront pas être achevés dans les délais impartis vu les circonstances.

Il vous est proposé de proroger le délai de validité de cette aide départementale attribuée à la Ville de MUNSTER d'un an, soit jusqu'au 22 mai 2019.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- proroger le délai de validité de l'aide départementale de 5 000 € attribuée à la Ville de MUNSTER pour l'aménagement d'un terrain multisports au titre du Fonds Cantonal d'Investissement 2017 (Canton de WINTZENHEIM) jusqu'au 22 mai 2019,
- autoriser le versement de la subvention afférente en une seule fois à la fin de l'opération,
- prélever les crédits correspondants sur le programme F231, chapitre 204, fonction 74, nature 204142, code programme 282217, service 006, AP 2017/F231 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT